

Nantes, le 21 juin 2010

à

**M. le Président du Conseil Régional  
des Pays de la Loire**

**Objet** : manque probable d'offres de contrats d'apprentissage pour la rentrée 2010

Monsieur le Président,

Contrairement à ce que les médias peuvent parfois nous faire croire, la crise économique n'est pas terminée. Et nous pouvons avoir des craintes pour les jeunes qui sont actuellement en recherche de contrat d'apprentissage. Comme l'an dernier, ces jeunes vont avoir des difficultés et on peut craindre que, comme en 2009, plusieurs centaines d'entre eux restent sans solution.

L'an dernier, une cellule de veille commune au Rectorat et à la Région s'est réunie à partir d'août 2009, initialement pour apprécier les conséquences du bac pro 3 ans, puis principalement sur cette question du manque d'offres d'emplois en contrat d'apprentissage. Alors que les CFA se sont mobilisés très rapidement, les lycées professionnels ont mis un certain temps à faire remonter les places vacantes qui pouvaient être proposées aux jeunes en panne de contrat d'apprentissage.

Cependant, en octobre et novembre, les CIO ont pu croiser les deux types de données et proposer avec succès des places vacantes à certains de ces jeunes.

D'autre part, le dispositif ITHAQUE de la MGI, permettant de « placer » des jeunes dans un CFA sous statut scolaire pour des formations qui n'existent pas à l'Education Nationale (moyennant une alternance dans plusieurs entreprises) a pu être expérimenté en Pays de la Loire pour quelques cas. Leur année scolaire a ainsi pu être validée. Mais ce dispositif ne peut concerner que quelques métiers et est soumis à des contraintes réglementaires importantes. Il ne peut donc pas constituer une réponse à la hauteur du problème qui est posé.

Finalement, nous avons constaté en 2009 que plusieurs centaines de ces jeunes sans solution se sont « évaporés » progressivement, de mois en mois, de juillet à décembre, venant ainsi grossir le nombre déjà trop important des jeunes sortis sans qualification du système de formation initiale.

Etant donnée cette première expérience, il ne serait pas acceptable d'aborder l'automne 2010 dans les mêmes conditions, sachant qu'un certain nombre d'outils nouveaux sont maintenant à la disposition des Régions. Au-delà de la réactivation de la cellule de veille, la Région envisage-t-elle de mettre en place les dispositifs suivants :

- La loi de réforme de la formation professionnelle de novembre 2009 donne la possibilité aux Régions d'accueillir en CFA ces jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage sous statut de Stagiaire de la formation professionnelle (sans

rémunération) jusqu'en décembre (date à laquelle un contrat d'apprentissage peut encore être signé). L'intérêt de cette mesure est évident : donner la possibilité à ces jeunes de pouvoir commencer à apprendre leur métier dès septembre et ne pas leur donner un sentiment d'abandon. Nous sommes persuadés que les CFA, familiarisés avec la logique d'individualisation des parcours, sauront prendre en charge efficacement ces jeunes (qui viendront d'ailleurs contrebalancer le manque de recrutement « classique »). **La région Pays de la Loire est-elle prête à mettre en œuvre cette disposition ?** Un encadrement commun avec les Inspecteurs de l'apprentissage du Rectorat est souhaitable.

- Pour les jeunes qui n'auront pas trouvé une entreprise d'accueil, il est possible pour la Région de continuer à les accueillir en CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle sans rémunération. En leur donnant un rythme de scolarité et d'alternance comparable à ITHAQUE, il doit être possible de leur assurer une année scolaire quasi normale. **La Région est-elle prête à mettre en place un tel dispositif ? Est elle prête à négocier avec le Rectorat pour que les Inspecteurs de l'apprentissage puissent valider cette première année dans les mêmes conditions que les bénéficiaires d'ITHAQUE ?**
- Enfin, dans le courant de l'année, des jeunes sous contrat vont se retrouver licenciés du fait des difficultés de certains employeurs. Comment permettre à ces jeunes de continuer à apprendre leur métier et à valider leur année ? Là encore, le recours au statut de stagiaire de la formation professionnelle peut constituer une solution provisoire, toujours en référence au système ITHAQUE. **La Région est-elle prête à mettre en place un tel dispositif, comme le font d'autres Régions ? Est elle prête à négocier avec le Rectorat pour que les Inspecteurs de l'apprentissage puissent valider cette année ?**

Les solutions que nous proposons ne sont pas idéales. Mais ce sont des dispositions d'adaptation à la situation actuelle de crise. Et nous pensons que les jeunes ne doivent pas être victimes (pour maintenant et pour leur avenir) de la conjoncture actuelle. L'avenir de la Région et l'avenir de sa jeunesse sont intimement liés.

Nous sommes, bien entendu prêts à vous rencontrer pour apporter notre contribution à la résolution de ces questions dont nos jeunes vont être victimes.

*Patrick Jacques*  
Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour l'association Ecologie-Solidarité  
Pays de la Loire,  
Le Président



**Patrick COTREL**

Association « **Ecologie-Solidarité Pays de la Loire** » :

- Président Patrick COTREL : 06 32 72 72 70
- Porte Parole Yann HELARY : 06 83 23 44 67